

# Vision

Un magazine truffé d'astuces et de bonnes idées



## Dans cette édition:

- *La pension et les règles*
- *Votre déclaration fiscale*
- *Le revenu garanti salarié*

# CONTENU

Attention: cybercriminalité !	4
La pension et les règles	5
Logement d'étudiant	6
Un endroit à visiter	7
Qu'est-ce que le revenu garanti salarié	8
Récit d'une assurance assistance	9
Votre déclaration fiscale	9
Le jardin d'aujourd'hui	10

## VOTRE OPINION NOUS INTERESSE

Avez-vous des questions à poser ou des remarques à faire au sujet d'un article dans 'Vision'? Ou peut-être vous aimeriez voir un sujet spécifique traité dans une prochaine édition? Laissez-nous le savoir par courriel via [info@aquilae.be](mailto:info@aquilae.be).

Avec l'appui de:



Nous visons toujours le plus haut degré de fiabilité dans nos textes. Nous ne pouvons toutefois pas être tenus responsables pour leur contenu. Vu la complexité de certains sujets, nous nous réservons en outre le droit de les traiter en général ou de manière non-exhaustive. Nous vous conseillons de présenter en personne vos situations concrètes à un de nos courtiers-membres.

© Nos articles ne peuvent être scannés, stockés numériquement, copiés, reproduits ou utilisés à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

## EDITO

Les dernières statistiques publiées par le secteur des assurances révèlent que 5 à 10% des ménages belges n'ont pas d'assurance Habitation Incendie. Heureusement, cela veut dire que 90% des ménages sont bien convaincus de l'utilité de cette assurance et de la sécurité qu'elle offre.

Cela est d'autant plus le cas lorsque l'impact financier d'un des risques assurés est important au point de compromettre gravement le budget familial. Ainsi, les frais provoqués par une rupture de conduite d'eau peuvent facilement s'élever à €1.400, les dégâts causés par une tempête à €1.800, les dommages provoqués par une inondation pouvant même dépasser les €3 800.

Le rapport d'Assuralia signale par ailleurs que les assurés ne savent pas toujours ce qu'ils peuvent attendre de leur assureur en cas d'un sinistre. C'est précisément pour cette raison que nous vous donnons des explications concrètes et des conseils directs avant de souscrire une assurance. De plus, nous souhaitons maintenir

le contact avec vous afin de pouvoir continuer à vous informer sur ces sujets importants. En ce qui concerne l'assurance incendie, cette publication comporte notamment des articles sur des aspects à prendre en considération lors de travaux de transformation tels que l'installation de panneaux solaires, ou la détermination de la valeur correcte à assurer de votre habitation, sujet qui a déjà été traité dans l'une de nos précédentes publications.

Nous suivons également de près l'actualité dans d'autres domaines. Suite à la réforme du système des pensions, déjà assez complexe, il nous a paru utile d'y consacrer un article qui vous donnera un aperçu clair des principes de base.

Pour conclure, nous tenons à vous mettre en garde contre la cybercriminalité et ses multiples attaques. Notre article en page 4 vous informera sur un certain nombre de mesures simples qui permettront de mieux vous en protéger.

Votre courtier Aquilae

## Comment réagir aux attaques de cybercriminalité ?

Selon un récent rapport de l'équipe fédérale d'intervention d'urgence en sécurité informatique - CERT.be - 6 belges sur 10, et 1 entreprise sur 2 ont été confrontés à un acte de cybercriminalité en 2012.

Le principal problème rencontré reste le virus ou programme malveillant qui va directement endommager l'ordinateur. Les tentatives pour dérober argent, mots de passe ou informations personnelles tendent à croître fortement.

Pourtant, malgré la réelle inquiétude suscitée par ces attaques, le CERT.be constate l'inertie du Belge à réagir concrètement: en général il n'estime pas les risques à leur juste niveau et ne change ses codes d'accès qu'en cas de problème ou d'oubli.

Face à cette réalité, le CERT.be travaille actuellement sur un site web centralisé sur lequel les utilisateurs pourront trouver des informations concrètes sur les menaces du web et des conseils pour une meilleure protection. En attendant, il peut être judicieux de vous rappeler quelques recommandations de base, pour un surf (presque) sans risque:

- L'installation d'un antivirus/anti-spyware de qualité ET mis à jour est une base. Attention ! Ces systèmes ne sont pas infaillibles et la sécurité de votre ordinateur sur internet dépendra principalement de votre utilisation.
- Faites attention à ce que vous téléchargez car il peut à tout moment s'agir d'un « malware », et ce n'est pas parce qu'un site est joli ou qu'il est écrit « gratuit » qu'il faut foncer sans réserve.

- Méfiez-vous des sites vous signalant avoir gagné de l'argent, des cadeaux ou un voyage sans avoir rien demandé. En général, tout ce qui est trop beau est matière à suspicion !
- Maintenez votre système et vos logiciels à jour. Ces mises à jour pallient en général aux carences ou failles des versions antérieures.
- Niveau mots de passe, pensez à en changer fréquemment et à utiliser une combinaison de lettres et de chiffres qui sera plus difficilement falsifiable.
- Si vous effectuez des paiements en ligne, vérifiez qu'il s'agit bien d'un site sécurisé. Vous en avez la certitude lorsque l'adresse de celui-ci débute par « httpS ».

Bon surf !



## Pension et prépension: Les règles applicables

Les lois qui régissent notre système de pension sont compliquées. Toutes les adaptations récentes n'ont pas vraiment simplifié les choses. Voici un résumé de la situation actuelle.

Pour pouvoir jouir d'une pension légale, trois conditions doivent être remplies :

- Que vous soyez un homme ou une femme, vous devez avoir atteint l'âge de 65 ans
- Vous devez avoir payé vos cotisations ONSS ou contributions légales au cours de votre carrière
- Vos revenus professionnels pris en compte pour le calcul de votre pension ne peuvent pas dépasser une limite (fixée pour chaque année de travail)

Ces dispositions s'appliquent aussi bien aux employés, qu'aux indépendants et aux fonctionnaires.

Il est toujours possible de prendre sa pension avant l'âge de 65 ans, cependant, la loi-programme de décembre 2011 a rendu les règles plus strictes mais avec une mise en application de manière progressive.

L'âge minimum pour prendre sa pension sera directement lié à la durée de la carrière de référence. Le schéma actuel est le suivant:

Année	Âge minimum	Carrière de référence minimale	Exceptions
2012	60 ans	35 ans	
2013	60 ans et 6 mois	38 ans	60 ans avec 40 ans de carrière
2014	61 ans	39 ans	60 ans avec 40 ans de carrière
2015	61 ans en 6 mois	40 ans	60 ans avec 40 ans de carrière
2016	62 ans	40 ans	60 ans avec 42 ans de carrière ou 61 ans avec 41 ans de carrière



Il y a encore un certain nombre d'exceptions et de dispositions transitoires pour les personnes qui ont entre 57 et 60 ans, pour les travailleurs qui étaient en préavis avant le 1er janvier 2012, pour les marins, ...

Malgré la suppression de quelques exceptions, les lois qui régissent les pensions restent dans leur ensemble assez complexes. Il y a toujours de nombreuses règles et l'apparition de nouvelles dérogations et exceptions.

Les informations sur ce sujet sont disponibles pour tous par téléphone au 1765, dans un des 13 points de retraite locaux ou encore sur internet via le site [www.mypension.be](http://www.mypension.be).

## Logements étudiants, point de vue

De plus en plus d'étudiants souhaitent effectuer leurs études hors du domicile parental ou à l'étranger. Quelles sont les démarches au niveau de l'assurance ? Quelle assurance complémentaire souscrire pour assurer le logement de leurs enfants ? Y a-t-il une augmentation de prime ?

En général, ils sont aussi bien assurés que s'ils vivaient encore chez leurs parents. En effet, les conditions générales de l'assurance Incendie de nombreuses compagnies prévoient la couverture du logement de leurs enfants sans surprime. Deux conditions: l'enfant doit être domicilié chez ses parents et il doit louer ou occuper un autre logement. La garantie est étendue au contenu qui est entreposé ou qui appartient à l'étudiant dans ce logement.

*Couvert dans le monde entier ?* Il y a des fois où la couverture le prévoit. L'assuré doit donc vérifier les conditions générales de son contrat avant que son enfant ne parte. Pour les programmes de type 'Erasmus', il existe des assurances supplémentaires qui couvrent le logement étudiant à l'étranger.

*Garantie incendie et dégâts des eaux ?* Certains propriétaires demandent à l'étudiant de souscrire une assurance incendie dans le cas où il provoquerait un sinistre. Souvent, l'assurance des parents suffit car elle interviendra dans ce cas. L'étudiant doit être assuré contre les risques de son occupation, sauf si le contrat de bail le soustrait de cette obligation ou contient une clause d'abandon de recours de la part du propriétaire. *La garantie vol ?* Les parents doivent avoir

souscrit la garantie vol pour que l'étudiant soit couvert. Il faut également vérifier que le montant assuré corresponde à la réalité et si le mobilier que votre enfant emporte est inclus

*Quid des colocataires?* C'est l'assurance incendie des parents qui interviendra pour chaque enfant qui occupe le logement étudiant.

Vous l'aurez compris, il est donc conseillé de vérifier les conditions générales du contrat des parents, le contrat de bail et le programme de type 'Erasmus' afin que vos enfants soient bien assurés lorsqu'ils effectuent leurs études.



## Un beau parc naturel dans le coin

Situé le long de la frontière franco-belge, entre Mons, Valenciennes et Maubeuge, le Parc Naturel des Hauts-Pays constitue un remarquable territoire rural de notre région. Sa superficie est d'environ 15.700 ha pour 20.000 habitants.

Il occupe une partie de la zone de partage des eaux qui sépare les deux principaux bassins hydrographiques du pays: l'Escaut, via la Haine et la Meuse, via la Sambre dans son parcours français. Il s'étend sur 6 communes (Honnelles, Dour, Quiévrain, Colfontaine, Frameries et Quévy) et possède également un intérêt biologique remarquable. Pour preuve: 11,5% de son territoire (soit 1.840 hectares) sont classés Natura 2000.

Dans un territoire à plus de 70% agricole, on retrouve un grand nombre de fermes qui contribuent à la vie économique de la région. Leurs produits se mêlent aux produits de bouches des nombreux artisans qui peuplent le Parc Naturel. Restaurateurs, artisans chocolatiers, brasseurs, boulangers, charcutiers, ... tous contribuent à donner une image authentique du territoire du Parc.

Le Parc Naturel des Hauts-Pays possède également des points d'intérêts culturels. A ce titre, citons une figure très connue : le poète Emile Verhaeren. Entre 1899 et 1914, il séjourna à Roisin. Aujourd'hui, ces bâtiments subsistent sur le site provincial Le Caillou et abritent l'Espace muséal Emile Verhaeren.

### Envie de balades au cœur du Parc Naturel ?

Le Parc propose un large choix de circuits de promenades balisés traversant les plus beaux paysages de la région. Vous les retrouverez dans la carte des balades en Haut-Pays.

Cette carte est disponible au prix de €5:

- à la Maison du Parc Naturel (24, rue des Jonquilles - 7387 Onnezies). Tél: 065/46.09.38
- au Royal Syndicat d'Initiative du Haut-Pays (7, Place Fulgence Masson - 7387 Montignies-sur-Roc). Tél: 065/63.17.37
- et à la Maison du Tourisme de Mons (22, Grand Place - 7000 Mons). Tél: 065/33.55.80 ou 065/65.34.88

Plus d'infos aussi via [www.pnhp.be](http://www.pnhp.be).



## Le revenu garanti pour salarié ? Un grand oublié !

Dans le tableau des allocations légales de maladie-invalidité, au-delà du 1er mois de salaire garanti, l'employé tombe à 60% de sa rémunération brute. Certes l'impact est moins important que pour l'indépendant mais c'est bien souvent le pouvoir d'achat du ménage qui peut être mis à mal. Protéger ce pouvoir d'achat du consommateur l'homme politique le promet... Votre Courtier Aquilae, lui, le fait !

Quelle formule choisir ?

Deux formules existent:

1. Inclure cette garantie en complément du contrat Epargne pension ou Epargne long terme
2. Souscrire un contrat spécifique Revenu Garanti.

Les conditions varieront suivant la formule choisie et le tarif sera réduit si l'on opte pour une garantie complémentaire à un contrat Epargne.

Prenons l'exemple d'une perte de revenu annuelle de € 9.000 pour un salarié de 37 ans sans travaux manuel :

- Prime complémentaire à l'assurance Epargne Pension : €300
- Prime revenu garanti : €490.



### Indemnité d'incapacité de travail primaire (1ère année de l'incapacité) pour invalide à partir du 01/02/2012

	% de la Rémunération brute	Montants journalier bruts		Montants mensuels bruts	
		Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Avec charge de famille	60%	€ 52,28	€ 82,22	€ 1359,28	€ 1973,14
Sans charge de famille Isolé	60%	€ 41,83	€ 69,57	€ 1087,58	€ 1973,14
Cohabitant	60%	€ 35,87	€ 50,60	€ 932,62	€ 1973,14

## L'assurance assistance: un service à tout faire ...

Pendant ses vacances en Espagne, Jean-Pierre emmène sa famille en restaurant pour fêter son anniversaire. A dix kilomètres de Pamplona, sa voiture commence à craquer et finit par s'arrêter complètement un peu plus loin.

Heureusement la famille a conclu un contrat annuel d'assistance voyage. Jean-Pierre téléphone aussitôt à la centrale. On cherche une solution sans tarder. Dans la demi-heure qui suit, un dépanneur se rend sur les lieux. Il constate toutefois que la réparation ne peut se faire immédiatement et qu'il faut remorquer la voiture. Un taxi emmène la famille à Pamplona, où un d'hôtel a été réservé pour eux. Le lendemain, une voiture de remplacement est mise à leur disposition jusqu'à la réparation définitive de leur véhicule. Jean-Pierre a donc malgré tout pu savourer son plat favori pour son anniversaire! Et qui plus est, son fils a beaucoup apprécié l'aventure!

### ... et parfois source d'anecdotes:

Un automobiliste vient de percuter frontalement une maison. Son propriétaire appelle l'assureur d'assistance du malheureux conducteur pour évacuer l'épave. A la question où se trouvait le conducteur, le propriétaire de la maison répondait tout laconiquement: «Ici chez moi: il regarde la télé!»

Après une forte tempête, un assuré appelle la centrale d'alarme pour signaler que son trampoline s'est envolé. Il se trouve dans le champ jouxtant sa maison et il a besoin d'assistance pour le récupérer rapidement. En effet le taureau d'à côté regarde d'un œil très méfiant l'objet insolite dans son pré !

## Déclaration fiscale 2013: Points d'attention

1. Investissements économiseurs d'énergie réalisés en 2012: Seules les installations d'énergie renouvelable pourront être déduites. Les travaux d'isolation réalisés par entrepreneur agréé sont aussi déductibles.
2. Précompte mobilier à 21% ou 25% : Joindre une déclaration sur l'honneur que vous n'avez pas encaissé plus de € 20.020 de revenus mobilier dans le courant de l'année 2012.
3. Taux de déduction ramenés à max.

45% pour le bonus habitation (au lieu de max. 50%) et 30% pour les frais de garde, épargne-pension, titres-services (au lieu de max. 40%)

4. Frais réels: Si votre trajet domicile-lieu de travail est supérieur à 40 km, pensez-y !

5. Frais de garde d'enfant: Ils étaient déductibles du revenu imposable le plus bas. Pour 2012, ces dépenses ne sont plus déductibles, mais vous pourrez bénéficier d'une réduction fiscale.



